



**PREFET
DE LA RÉGION
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°R32-2024-114

PUBLIÉ LE 6 FÉVRIER 2024

Sommaire

SGAR Hauts-de-France /

R32-2024-02-05-00028 - arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Philippe RICHARD, directeur interrégional des douanes et droits indirects des HDF à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion et au fonctionnement des services sur lesquels il a autorité (2 pages)

Page 3

SGAR Hauts-de-France

R32-2024-02-05-00028

arrêté préfectoral portant délégation de signature à M. Philippe RICHARD, directeur interrégional des douanes et droits indirects des HDF à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion et au fonctionnement des services sur lesquels il a autorité



**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à monsieur Philippe RICHARD,
directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France à l'effet de signer tous
les actes relatifs à la gestion et au fonctionnement des services sur lesquels il a autorité**

Le préfet de la région Hauts-de-France,
préfet de la zone de défense et de sécurité Nord,
préfet du Nord,
chevalier de la Légion d'honneur,
chevalier de l'Ordre National du Mérite,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements et notamment son article 39 ;

Vu le décret n° 2009-360 du 31 mars 2009 modifié relatif aux emplois de direction de l'administration territoriale de l'Etat ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 17 janvier 2024 du ministre de l'intérieur et des outre-mer portant nomination de monsieur Bertrand GAUME, en qualité de préfet de la région Hauts-de-France, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu l'arrêté ministériel en date du 9 juin 2023 portant désignation de monsieur Philippe RICHARD, administrateur général des douanes et droits indirects en qualité de directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France à compter du 1^{er} octobre 2023 ;

Vu la circulaire n° NOR/PRMX/1425854C du 28 octobre 2014 relative au protocole des relations entre les administrations centrales et les services déconcentrés ;

Vu la circulaire n° 5828/SG du 18 novembre 2015 relative à l'application du décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Sur proposition du secrétaire général pour les affaires régionales ;

12-14, rue Jean sans Peur - CS 20003 - 59 039 LILLE Cedex

Tél. : 03 20 30 59 59 - Fax : 03 20 57 08 02

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur www.hauts-de-france.gouv.fr

Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

ARRÊTE

Article 1^{er}

Délégation est donnée à monsieur Philippe RICHARD, directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France, à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion et au fonctionnement de ses services dans le cadre des missions exercées sous l'autorité du préfet de région .

Article 2

Sont exclus de cette délégation générale :

1) Les correspondances et décisions administratives adressées :

- aux ministres ;
- aux parlementaires, au président du conseil régional et aux deux présidents des conseils départementaux ainsi qu'à leurs directeurs généraux des services ;
- aux cabinets ministériels et aux administrations centrales ;
- aux maires des communes chefs lieux de département et les EPCI de leur ressort ;
- aux présidents de chambres consulaires.

2) Les mémoires introductifs d'instance et des correspondances entrant dans un cadre contentieux engageant la responsabilité de l'État.

3) Toutes correspondances ou actes portant sur les locaux nécessaires au fonctionnement des services.

4) Les conventions liant l'État aux collectivités locales, à leurs groupements et à leurs établissements publics.

Article 3

Monsieur Philippe RICHARD peut déléguer sa signature à ses subordonnés. Une copie de cette décision de subdélégation sera adressée à la préfecture de la région des Hauts-de-France aux fins de publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Article 4

L'arrêté préfectoral du 19 janvier 2024 portant délégation de signature à monsieur Philippe RICHARD, directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France à l'effet de signer tous les actes relatifs à la gestion et au fonctionnement des services sur lesquels il a autorité est abrogé à compter de la date de signature du présent arrêté.

Article 5

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille – 5 rue Geoffroy Saint-Hilaire, CS 62039, 59014 Lille Cedex – dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.

Article 6

Le directeur interrégional des douanes et droits indirects des Hauts-de-France est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région des Hauts-de-France.

Fait à Lille, le

- 5 FEV. 2024


Bertrand GAUME